



Août 2022.

Inform. Mobiliser pour résister. Revendiquer et reconquérir

TROP ROBOT POUR ÊTRE HONNÊTE ?

Survie Numérique ?

Le rapport sur la transformation numérique du métier juridique de la DGFIP à l'horizon 2025/2030 a pour objectif de faire un retour sur l'évolution de la sphère contrôle fiscal. La DGFIP estime devoir évoluer afin d'être à égalité des armes face à des parties adverses de plus en plus pointues (ex : cabinets d'avocats).

Cette transformation s'opérera au travers de 3 modules :

- un système d'échanges dématérialisés entre les demandeurs avec un projet d'entrée unique pour l'ensemble des demandes, couplé à un ensemble d'outils collaboratifs et progiciels permettant de suivre l'évolution du dossier,
- un système expert en l'absence de base documentaire recensant les rescrits, à savoir la base des précédents qui concernera uniquement les rescrits les plus significatifs et la base documentaire qui comportera, notes, mémoires ainsi que les revirements de jurisprudence, de contentieux,
- un système prédictif qui utilisera l'intelligence artificielle afin que la DGFIP détermine en amont les tendances du contentieux.

En réponse aux inquiétudes de **FO DGFIP**, le chef du contrôle fiscal a répondu qu'il n'y a pas de lien de causalité entre « *le projet numérique et les suppressions d'emplois mais que le seul objectif est de surseoir à la perte de mémoire et de compétences liée aux départs à la retraite dans les Directions des Affaires Juridiques* ». Ne soyons pas dupes !

...même si ce rapport souligne que la progression des recours en contentieux et des rescrits met en difficultés les services en raison des départs non remplacés et que cette informatisation est une question de survie !

Intelligence Superficielle plutôt qu'Artificielle

La mise en œuvre du projet CFVR (Ciblage de la Fraude et Valorisation des Requêtes) a pour but d'améliorer le contrôle fiscal en ciblant les opérations de contrôle. **FO DGFIP** rappelle que ce projet est financé par le Fonds de Transformation de l'Action Publique (FTAP) qui, en contrepartie de son financement, demande à la DGFIP de sacrifier 500 emplois Équivalent Temps Plein !

La DGFIP se targue de résultats 2021 satisfaisants alors que la réalité est tout autre car sont inclus dans les résultats, les rehaussements liés à la défaillance déclarative relevant du contrôle de régularisation et que ces mêmes résultats sont comparés à 2020, année blanche dans ce domaine.

FO DGFIP insiste également sur le fait que ces « supers » statistiques semblent bien différentes de la réalité de

terrain. Force est de constater que les directions locales n'hésitent pas à modifier l'origine du contrôle au détriment de la programmation locale ou privilégient le traitement des listes issues du datamining toute affaire cessante.

FO DGFIP rappelle que c'est bien l'humain qui trouve les anomalies et non le data mining.

FO DGFIP soulève également les problématiques liées aux croisements des données internationales et aux moyens juridiques mis en œuvre en matière d'achat numérique (exemple : ALI express géré par la Chine).

De Dune à Pilat, le terrain reste mouvant

Le projet PILAT (Pilotage et Analyse du contrôle) a pour cible de centraliser tous les échanges possibles en matière de contrôle fiscal, remplaçant les applications ALPAGE, RIALTO/MEMO et CFIR ainsi que tous les outils de pilotage. Ne nous leurrions pas, la mise en œuvre de ce projet n'a là encore qu'un seul objectif : la suppression de 150 ETP pour compenser le prétendu cadeau du FATP ! L'application sera à destination de tous les agents de la chaîne du CF. L'acteur suivant aura accès aux données de l'acteur précédent mais pas forcément le contraire. Chacun pourra être attributaire, contributeur en fonction de la nature de l'activité. PILATCF permettra de voir qui a traité un dossier, à la différence d'ALPAGE.

FO DGFIP s'est inquiétée des difficultés à former les jeunes vérificateurs dès la formation initiale. La DGFIP a répondu que des pas à pas seront mis à leur disposition mais ceux-ci pourront également servir à tous car ils intégreront un rapport de synthèse. **FO DGFIP, pour qui** la DGFIP ne peut se contenter de ces « pansements sur des jambes de bois », revendique une véritable formation sur le sujet, dès l'ENFIP.

Alors que le Gouvernement prône la soi-disant lutte contre la fraude et l'évasion fiscale, cette dernière n'a jamais atteint un niveau aussi important. Pourtant l'État continue à faire des économies sur les moyens de contrôles : or, seuls 10% des droits rappelés au titre du CF ont pour origine des dossiers sélectionnés via l'IA... Poursuivre la destruction des BCR et BDV, mettre en place le pôle national de CSP à distance, fixer un objectif de 50 % de fiches issues du data mining, plus, les suppressions d'emplois : tout cela va contribuer largement à la remise en cause de l'égalité de traitement des usagers devant l'impôt.

Et quelle est la place des PCE, des PCRP qui connaissent le terrain, le tissu fiscal dans la cible du data mining ?

FO DGFIP s'oppose à toute tentative d'unification des réseaux de recouvrement des recettes fiscales et sociales et réaffirme que la lutte contre la fraude fiscale est plus que jamais un enjeu démocratique, civique, économique et budgétaire majeur.